### Par ERNEST CARRERE

#### ANNONCE JUDICIARE CONTENU D'UNE BUVETTE

Mercredi le 12 Mars. 1913, à 10 heures A. M., sur les lieux à l'angle des rues Rampart et Lafayette 1.54

Succession de GEORGE AMANOVICH

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Parroisse d'Orléans — No. 403,387 — Division A — En vertu et conformément à un ordre envoyé, daté et signé le 26 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique MERCREDI le 12 mars

### Par ARTHUR H. DICKS

ANNONCE JUDICIAIRE

#### SUCCESSION D'ALBERT VOORHIES

No. 103,290-Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "D" SAMEDI, LE 8 MARS, 1913, Å 11 HEURES A. M.

### Contenu de Bureau d'Avocat, Meubles et Bijoux Sur les Lieux, No 121 Rue Carondelet

mérotée, la propriété ci-après décrite à Bibliothèque de la Législature, con-sistant d'une collection de livres de va-

En vertu d'un ordre qui m'a été adres-sé par l'Hon. Porter Parker, juge de la sus dite cour, daté le 21 février 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée et nu-mérotée, la propriété ci-après décrite à Conditions—Comptant. ARTHUR H. DICKS, Encanteur. Bureau No. 437 rue Carondelet.

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage sans limte ou réserve

Cottage double, contenant & chambres

fev23mars2,9,16,23.27

TOTAL PROPERTY OF THE PARTY OF

AVIS DE SUCCESSIONS

nicression de Mme Eucharis de L'Hom-me, veuve en premières noces d'Al-cide Venzey, et en secondo noce de Léon Bium.

de Léon Blum.

COUR CIVILB DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,574 — Division D — Attendu que Armand Veazey
a présenté une pétition à la cour dans
le but d'obtenir des lettres exécutoires,
datives, testamentaires dans la succession de Mme Eucharis de L'Homme,
veuve en premières noces d'Alcide Veaveuve en premières noces d'Alcide Vea-

venve en premières noces à Aichte vea-zev, et en seconde noce de Léon Blum, décédée; avis est par le présent don-né à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

LAZARUS, MICHEL & LAZARUS, Avocats. 27fev27mars3.8

Succession de Joséphine Anderson,

veuve de Cyrus S. Morris.

tonné aux créanciers de cette succes-

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
OLIVER S. LIVAUDAIS, Avocat.

Succession de Mme Margaret Stein. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-

roisse d'Orléans — No. 93,297 — Di-vision A — Attendu que Andrew Stein, Jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres exécutoires daives testamentaires dans la succes-sion de Mme Margaret Stein, décédée

sion de mme Margaret Stein, decedoe intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

LEGIER & GLEASON, Avocats.

21f6v2125mars?

Succession de Guiseppe Passalaqua.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 95,693 — Division B — Avis est par le présent don-

ion B — Avis est par le présent don-aux créanciers de cette succession

ne aux creanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les ratsons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire, présenté par Phillip Foto, extendigir tentenniste de cette succes.

écuteur testamentaire de cette succes-

son, ne serait pas approuvé et homo-logué et les fonds distribués conformé-ment au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNEIL, Greffier.
A. D. DANZIGER, Avocat.

Succession de Mile Ellen M. S. Miller COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-

roisse d'Orléans — No. 103,609 — Di-vision B — Attendu que Peter J. Flana-gan, administrateur public, a présen-té une pétition à la Cour à l'effet d'ob-

tenir des lettres d'administration dans la succession de Mile Ellon M. S. Miller, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans

es dix jours, les raisons pour lesquel-

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Gregier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
96fev26mars2,7

les il ne serali pas fait droit à la dite

21fév21.25mars2

21fev21,25mars2

Nos. 2125-27 rue St. Thomas, entre

23fév23.27mars2.8

# Par JAMES F. KEENEY.

ANNONCE JUDICIAIRE. N'ente de succession d'un cottage simple retire 711 rue Alvar, entre les rues Royale et Dauphine.

surcession de Josephine Jacques, veuve en premières noces de Charles Mor-gan, et veuve en secondes noces de Laurent Maret.

tre a la rue Avar sur die protoneelle e 119 pieds, 4 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en un bli cottage simple retiré avec toit en ridoises, avec entrée pour voitures, orridor, quatre chambres, cuisine, arrière cour, hangar, jardin, connu par le numéro municipal Alvar. Conditions-Comptant; l'acquéreur de-

vant assumer en plus et en sus du prix de son offre les taxes de 1913, et payer de son offre les taxes de 1913, et payer pour l'acte de vente devant F. D. Char-bonnet, notaire. L'acquéreur, devant avoir possession des loyers à partir de la date que l'acte de vente sera signé. l'ux pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et ne portant aucun interet.
TAMES F. KEENEY.

mars2,9,16,23,30avrill,2

# Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE

d'n demi intéret indivis en un cottage double et un cottage simple, Nos. 226, 230 et 232 rue Ohvier, entre l'avenue Pelican et la rue Delaronde. Succession de Ellen McLaughlin, épouse

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Pa-roisse d'Orléans — No. 102,222 — l'ar Danziger & Tessier, C. A. Tessier, en-canteur; bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, le 13 mars 1913, à midi à la JEUDI, le 13 mars 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté le 31 janvier 1913, dans J'affaire ci-dessus intitulée, le Demi In-

téret Indivis en la propriété ci-après dé-crite à savoir: Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trou-vent, désignés par les Nos. 2288, 230 et 232 rue Olivier, comprenant un cottage double et un cottage simple, slutés dans le Cinquième District de cette ville dans l'Ilet, borné par les rues Olivier, Delaronde, Vallette et Avenue Pelican, désignés comme terrains 8 et 9 sur un plan par d'Hemécourt, voyer, daté le 18 avril 1853, et déposé dans le bureau de A. Chiapelia, notaire dans cette ville, les dits terrains sont adjacents et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Olivier sur 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Complant: 40 pour cent au rue Olivier, comprenant un cottage double

Conditions-Comptant: 10 pour cent at moment de l'adjudication et l'acquereus s'assumera les taxes de 1913 en sus e en plus du prix de l'adjudication. Acte de vente devant M. S. Mahoney, notaire aux frais de l'acquereur. fev9,16,93m araz,9,13

# ANNONCES JUDICIAIRES

# VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

DREMIERE COUR DE CITE DE LA DREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 54,306 — En vertu d'un writ de rieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Wynne Rogers, de la Division A, Première Cour de Cité de la Kouvelle Orléans, je procèderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepot Nos. 727 à 737 rue fit. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 11 mars 1913, à voir:

Beer Mayer & Co. vs. Ulyssus Laurent.

voir:

Une certaine percelle de terre avec toutes les amétiorations qui a'y trouvent siusée dans le Sixième District de rette ville dans l'ilet No: 136, borné par les rues Annonciation, Laurel, Beite-Tes rues Annonciation, Laurel, Beite-rastle et Dufossat mésignée comme ter-rain No. 13 et mesurant 30 pieds de face fair la rue Laurel et cent dix pieds de profondeur. Acquis par Ulyssus Laurent file James Wilton suivant acte devant. 0. U. Kronenberger, notaire, le 31 mai 1901, ienrégistre dans le livre des aliénations 188 folto 413.

Salsie dans le procès ci-dessus inti-quié et numéroté. Conditions—Comptant. P. McGILL.

Nouvelle Orléans.

#### VENTES A L'ENCAN

Par N. J. CLESI.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Julia Theresa Hecker, épouse décédée de J. J. Hecker.

NO. 101,705 — COUR CIVILE DE DIS-TRICT pour la Paroisse d'Orléans — Propriété de choix du Sixième District faisant face immédiatement au Parc Audubon.

1. La magnifique grande résidence bien bâtie No. 735 Exposition Blvd.
Terrains 113' 8 x 143' 6'' 6'''.

2. Résidence double de choix, à 2 étages 801-03 Exposition Boulevard.

3. L'élégante maison de rapport double à 2 étages No. 809-811 Exposition Boulevard.

4. Le heau terrain à hâtie rue Maga.

4. Le beau terrain à bâtir rue Magaentre l'Exposition Boulevard et la

sin, entre l'Exposition Boulevard et la rue Calhoun.

A l'encan JEUDI, le 29 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

N. J. GLESI, Encanteur — En vertu d'un ordre signé le 18 novembre 1912 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour civile de District, Division A, et d'un ordre signé le 14 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Givile de District, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir: ci-dessus intitulee, la propriée ci-après décrite à savoir: ier. Une certaine parcelle de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième Dis-trict de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet 28 de Burtheville, borné par la ligne la rue Magasin jusqu'à la rue Constance, la dite allée mesurant dix pieds de face à la rue Magasin, et, est pris du côté le plus près de la rue Calhoun du terrain No, onze et du fond des terrains cinq et six, et du côté le plus près de la rue Calhoun du terrain numéro vingt-qua-

Succession de Josephiae Jacquies, veuve en seede Charles Morgan, et veuve en seede et veuve même largeur dans le fond, sur une profondeur de it3 pieds i pouce et 4 lignes sur le côté de la ligne vers la rue Seconde et it3 pieds 8 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Première.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un et deux ans, devant être représente par billet ou billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an. à partir de la date de l'adjudication jusqu'au patement; devant être garantis par hypothèque et clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'apayer les taxes de 1913. l'acte de vente, devant Féix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

A. D. DANZIGER, Avocat.

le fév2mars2,9,16,23.37

meros truis et quatre étant en con-formité avec un plan du dit liet fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, date le 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente à John Q. Flynn, passé devant George C. Préot, notaire, le 24 septem-bre 1884, la ligne du fond de la dite parcelle de terre, adjacente à la ligne de côté du terrain No. vingt quatre sur le dit plan. Les améliorations consistent côté du terrain 30. Vines dit plan. Les améliorations consistent d'une, maison de rapport double à deux étages, contenant corridor et huit chambres de chaque côté et connue par les Nos. municipaux 809-11 Exposition Boulevard.

4. Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comporteurs des la ligne inférieure de la partie su préferer du d'it. Partie de la partie de la vente de vente devant Fred Deitain de l'accept de l'accept de vente devant Fred Deitain sera requis au moment de la vente de vente devant Fred Deitain de l'accept de vente devant Fred Deitain de l'accept de l'accept de l'accept de vente devant Fred Deitain de l'accept de l'acc borné par la ligne inférieure de la partie supérieure du City Park ou Parc Audubon, et par les rues Camp, Magasin et Caihoun, désigné par le No. vingt quatre sur le dit plan de Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884 et amexé à un acte de vente à John Q. Flynn, passé devant George C. Préot, ancien notaire, le 27 septembre 1884; le dit terrain No. vingt quatre commençant à une distance de cent trente six pieds, six pouces et quatre lignes de l'encoignure de la rue Magasin et Parc Audubon, et mesure vinst COUR CIVILE DE DISTRICT pour la gasin et Parc Audubon, et mesure vingt six pieds six poures quatre lignes de face sur la rue Magasin sur cent treize pieds huit pouces de profondeur aptre six pieds six poures quatre lignes de face sur la rue Nagasin sur cent treize pieds huit pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le tout plus donné aux créanciers de cette succes-sion et à toutes autres personnes in-téressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notifica-tion, les raisons (s-its en ont ou peu-vent en avoir) pour lesquelles le comp-te final présenté par Willis Anderson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. ou moins terrain vacant rue Magasin

Conditions-I'm tiers ou plus tant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, le solde s'il y en a, en un crédit de un, deux et trois ans, représenté par billets portant un intérêt à un taux de sept pour cent par an, à partir de la date jusqu'au palement, gapartir de la cate jusqu'au paiement, ga-rantis par lien de vendeur et hypothè-que spéciale; l'acte de vente ou de ventes devant contenir toutes les clau-ses usuelles de garantie, l'acquéreur ou les acquéreirs devant assumer en plus et en sus du prix d'achat toutes les taxes de l'année 1913 et ne devant avoir dent su lover ou lovers à partir et taxes de l'année 1913 et ne devant avoir droit au loyer ou loyers à partir et après le jour de l'acte final que la vente sera passée confirmant l'adjudication devant James Boyd Orinage, notaire, à ses frais à lui ou à elle. Les acquéreurs sont aussi requis de poster un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'en-

G. G. KRONENBERGER, fév18mars2,9.16,30 Avoca Par STERN & GUMBEL, Ltd. ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur. American Brewing Co. vs. James W. Cumingham Co., Lld.

No. 99,856 — Cour Civile de District, Di-vision D. An plus offrant enchérisseur, le con-tenu de la Buvette et Epicerie de James W. Cunningham Co., Ltd., consistant d'accessoires de buvette, marchandises

en stock, trois caisses enregistreuses. balances, comptoirs, réservoirs à hulle, verrerie, fontaine à eau, coffre-fort en fer, pendule, réfrégirateur, machine à découper, éventails électriques, étagè-res, balance (Fairbanks), etc., etc., sui-

District pour la paroisse d'Orléans, Di-vision D, dans l'affaire ci-deasus intitu-ée et numérotée les effets mobiles ci-après décrits à savoir:

Le contenu de l'entreprise ci-dessus mentionnée, suivant l'inventaire enremistré. Conditions—Comptant: Marchandises

devant etre immediarement deplactes.

STERN & GUMBEL, LTD.,
Encanteufs.

JOHN P. SULLIVAN, ARTHUR LANURY,
E. M. HEATH. Avocats pour le receveur.

#### VENTES A L'ENCAN

Parkernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE. DEUX BONS TERRAINS A

BATIR 🤙 🦠 A l'angle des rues Delachaise et Willow

Cottage Simple sur les Terrains en Arrière NO. 3425 RUE WILLOW

Interdiction d'Alphonse Chaumette. No. 101,043 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE d'ORLEANS.

DAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A.

Kernaghan, encanteur, bureau No.

Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par les rues soraparu, St.

Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par les rues de les rues soraparu, St.

Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par les rues soraparu, St.

Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par les rues soraparu, St.

Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par les rues soraparu, St.

Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par les rues soraparu, St.

Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par les rues soraparu, St.

Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par les rues soraparu, St.

Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par les rues soraparu, St.

Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par les rues soraparu, St.

Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par le devant le feu Thomas Layton notaire le devent le feu Thomas Layton a loure devent le feu Thomas Layton notaire le devent le feu Thomas La trict de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No. 28 de Burtheville, borné par la figne inférieure de la partie supérieure du City l'ark, actuellement connu comme Parc Audubon, et par les rues Magasin, Calboun, et Live Oak (actuellement Constance) mesurant cent treize pieds, huit pouces de face à la partie supérieure du City Park (ou Parc Audubon) sur une profondeur entre lignes paralleles et face sur la rue Magasin de cent quarante trois pieds six pouces et six lignes, jaquelle dite parcelle de terre est composée du tout des terrains désignés par les numéros sept, huit, neuf et dix sur un plan dressé par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 21 avril 1884, annexé à une acte de vente par Charles A. Denis à Daniel B. Fairchild, passé devant George C. Préot, ancien notaire dans cette ville, le 28 Août 1884; et de la plus grande partie du terrain désigné par le numéro onze sur le dit plan, adjacent les dits terrains numeros sept, huit, neuf et dix dans le fond avec l'usage d'une alké dans le fond mesurant dix pieds de largeur s'étendant à travers le dit flet, à partir de la rue Delachaise et qui doit revenir en propriété entière du prix d'un terrain de la rue de la neutre douze (12) pièds devant les dits terrains, et servant mitoyennement avec d'autres terrains dans l'îtet faisant face à la rue Delachaise et qui doit revenir en propriété entière au dit Alphonse Chaumette interdit, quand la rue Delachaise sera officiellement ouverte par la ville de la Nouvelle Orléans.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, contenant cinq chambres, bâtisses et etc., sur l'arrière des terrains désignés par le No. 3425 rue Willow.

rièté ci-après décrite à savoir: L'n certain terrain situé dans le Troi-claude et Manuel, gans le carré, borné par les deux dites rues Rampart et Convent, et sur la dite rue St. Claude y faisant face sur une étendue de 120 faisant face sur une étendue de 120 pieds. Acquis par le dit Pierre Minard ou Menard par un acte sous signature privée daté le 23 février 1843, de Joseph Boudreaux et épouse, enrégistré dans le bureau d'aliénations dans le livre 34 folio 303 le 26 de juillet 1843. Conditions—Comptant; l'acquéreur de-

bel, notaire, aux frais de l'acquéreur. C. C. FRIEDRICHS, Avocat. fev2.9,16,23mars2.6

# ANNONCE JUDICIAIRE.

vision D, dans la succession de Barbara Muller et al. vs. M. et Mme Marco Martinolich, No. 102.084, la propriété ciaprès décrite à savoir:

Premièrement—Le cottage double en bois à un étage, Nos. 2917 et 2919 rue St. Pierre, contenant trois chambres de chaque côté sur un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet, borné par les rues St. Pierre, Urléans, Dupré et Gayoso, désigné par la lettre A, sur un croquis de voyer par Walter J. Seghers, député voyer de ville, daté le 21 janvier 1913 et mesurant d'après cela 30 pieds de face wyoyer de vine, date le 31 jainver ivis et mesurant d'après cela 30 pieds de face à la rue St. Pierre sur 62 pieds de profondeur entre lignes parsillèles commençant à une distance de 194 pieds 6 pouces et deux lignes de l'encoignure des rues St. Pierre et Dupré.

Deuxièmement—Un certain terrain si tué dans le même district et îlet et ad tué dans le même district et îlet et adjoignant dans le fond la propriété cldessus décrite, désignée par la lettre B,
sur le susdit croquis de voyer par Walter J. Seghers, mesurant d'après cela 30
pieds de face sur la rue Orleans sur 52
pieds, 6 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, commencant à une distance de 124 pieds, 6
pouces et 3 lignes de l'encoignure des
rues Orléans et Dupré.

Dans un quartier qui s'améliore près
des lignes de cars, désirable pour placoiment ou emplacement de maisons. res, balance (Fairbanks), etc., etc., suivant l'inventaire enregistré.

A l'encan JEUDI, 6 mars 1913 à 11 heures a. m., sur les lieux Nos. 700-16 à l'angle des rues Dryadas et Girod. Par Stern & Gumbel, Ltd., Léonard L. Stern, et le soide s'il y en a, en paiements égaux, payables en un et deux ans sprès la date du l'adjudication, avec huit pour cent d'intérêt à parfir de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par lien de vendeur et hypothète de l'adjudication por cent d'intérêt à parfir de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par lien de vendeur et hypothète. garantis par lien de vendeur et nypo-thèque spéciale, avec les clauses usuel-les d'hypothèque et sécurité de même que le parte de non allenando, et rejet d'évaluation cinq pour cent pour les frais d'avocat en cas de procès, etc., les acquéreurs devant faire un dépôt de dix

> assumer les taxes dues et exigibles dans Pannée 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente devant Fred Adolph notaire aux frais des acquéreurs.
> FRED & W. E. ADOLPH,
> UEO. MONTGOMERY,

VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN Par J. L. ONORATO

Par J. L. ONORATO

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION C - NO. 102,480 - MME J. FAHEY ET ALS VS. STEPHEN FAHEY ET ALS. Conformément et en vertu d'un juge-nent et ordre de l'Honorable Cour Ci-ile de District pour la Paroisse d'or-éans, Division C, dossier No. 102,480, lans l'affaire intitulée Mme J. Fahey t als vs. Stephen Fahey et al, le dit legement lu et rendu en cour ségeante.

jugement et ordre de l'Honorable Cour l' Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division 'D.' dans l'affaire intitulée John Andrew Jackson Nelson l'vs. Frank Smith et als, dossier No. 102521. Le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 5 Février 1913 et signé en cour siégeants le 11 Février 1913 et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, Jeudi le 30 Mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Fonctères No. 311 rue Baronne la propriété ciaprès décrite à savoir:

1. UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le quatrième Di-strict de cette ville, dans l'ilet No. 46 borné par les rues Soraparu, St.-Thomas, Rousseau et Première, sur un

la pieds, deux pouces et quatre lignes sur la ligne basse, cent vingt deux pieds deux pouces sur la ligne de haut et trente pieds sept pouces dans le fond.

Les améliorations consistent d'une maison seule en bois connu comme No. 532 rue Soraparu, Louée au Nick Patterson Social club et contient à peu près 5 chambres.

2. THOIS CERTAINS TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et foutes des dépendances

s'y trouvent et toutes des dépendances y appartenant situé dans le Quatrième l'istrict de cette ville dans l'liet No. 29 borné par les rues Rousseau, Jackson, Tchoupitoulas et l'hilip, désignés par les lettres "E." "G" et "H" sur un croquis fait par Arthur de Armas, député voyer de ville daté du 29 Mars 1883. Lesquels dits terrains mesurent ci-après à savoir: terrain E, vingt quatre pieds de face sur la rue Rousseau sur une profongeur de cent cins'y trouvent et toutes des dépendances quarte pieds de lace sur la fue hous-seau, sur une profondeur de cent cin-quante neuf pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles; terrain "G" vingt pieds de face sur la rue Rousseau sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et Rousseau sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, et terrain "H" vingt et un pieds de face sur la rue Rousseau sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de trois cottages simples en bois portant les numéros municipaux 2222-2228 et. 2732 rue Rousseau. Chaque cottage contient à peu près cinq chambres.

CONDITIONS: — Comptant; l'acquéreur ou les acquéreurs devront déposer il pour cent (ne portant ni intéret ni pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur et devant assumer les taxes de 1913. Les acles de vente devant félix J. Droyfous, notaire, devant feits J. Droyfous, notaire, devant l'Encanteur, rue Gravier 910.

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans, Division D - No. 192,521.

John Andrew Jackson Nelson vs. Frank Smith et als.

CONFORMEMENT et en vertu d'un ogement et ordre de l'Honorable Cour

l'Encanteur, rue Gravier 910. 16fév16,23mars2,9,16,20

# PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur, grande parcelle de terre sur la rue Louisa et encolgnure Derbigny avec grandes bâtisses d'écuries, ainsi que quatre terrains sur la rue Plété entre les rues Roman et Derbigny avec une maison simple qui s'y trouve et un terrain sur la rue Louisa près de la rue Roman.

Succession de Marie Amanda Barrois, Veuve de Thomas L. Bertrand.

la ville de la Nouvelle Orieans, Paroisse d'Orieans, Etat de la Louisiane, avec toutes les bàtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartitennent ou de quelque façon qui en dépendent, située dans le Troisième District de la dite ville de la Nouvelle Orieans, dans l'illet No. 789, borné par les rues Louisa, Pièté, Roman (ou Solidelle) et Derbigny (ou Prosper), et mesure Deux cent trente cinq pieds sur la rue Louisa, sur une profondeur et face de cent dix huit pieds sur la rue Derbigny (ou Prosper). Les améliorations comprennent sper. Les améliorations comprennent de grandes bâtisses pour écuries, etc., sous toit galvanisé. Cette propriété est dans un quartier que s'améliore rapidement, et fait face à plusieurs cottages

2. Cinq terrains avec toutes les bâ-tisses et améliorations qui s'y troutisses et ameliorations qui s'y trou-vent, et tous les droits, voies, servi-tudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, anciennement Bourg Clouet et Faubourg Washington, Les améliorations sur la rue Piété com-prennent un cottage en bois.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs devant Sidney F. Gautier, notaire. Les taxes de l'année 1913 devant être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent est exigé au moment de l'adjudication. GABRIEL FERNANDEZ, JR.,

ANNONCE JUDICIAIRE. Cottage Simple, 610 rue David, près

fév2.9.16.23mars2.6

Toulouse. Samuel Madison et als, vs. Henry Carter et als.

. 102,088 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oriéans, Division D PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau
No. 31 rue Baronne — JEUDI, le 27
mars 1913 à midi à la Bourse des Provision C — Avis est par le présent donné No. 311 rue Baronne — JEUDI, le 27 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.
— En vertu d'un jugement lu et rendu en cour siègeante le 14 février 1913, et en cour siégeante le 14 février 1913, et signé en cour siégeante le 20 février 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D. pour effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus intitulée à savoir: ('n certain terrain et améliorations qui s'y, trouvent, etc., situe dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Couléant dans le comments de la comment. peuxisme district de la ville de la Nou-velle Oriéans, dans l'Îlet \$41, borné par l'avenue Carrollton, et les rues Tou-louse, David et St. Pierre, lequel dit ter-rain est désigné par le No. 23 sur un plan par Piquet & Crannon, voyers, dé-posé dans le bureau de W. H. Peters,

45, et mesure 30 pieds de face sur la rue David, sur une profondeur de 120 pieds, 6 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consiste en un cottage simple, soit en ardoises, citerne, etc., connu comme No. 610 rue David. Conditions—Comptant: l'acquereur depour cent au moment de l'adjudication et payer tous les frais de cerificats, et assumer les taxes dues et exigibles dans Conditions—Complant: Facquereur de-vra assumer les taxes pour l'année 1913. L'acté de vente aux frais de l'acqué-reur, devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépot de 10 pour cent sera exigé-au moment de l'adjudication.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ALS VS. STEPHEN FAHEY ET ALS.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable dour Civile de District pour la Paroisse d'or-léans, Division C. dossier No. 102,480, dans l'affaire intitulée Mme J. Fahey et als vs. Stephen Pahey et al. le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 13 février 1913 et signé le 19 février 1913 et le dit ordre adressé à J. L. Ono-rato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriètés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 3 avril 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtitses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et dépendances y appartenant ou de gueique façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Îlet borné par les rues Palmyra, Clèveland (anciennement Gasquet), Broad et White; le dit terrain étant situé dans une subdivision et de vente sera signé et passé de vant Allen R. Beary, notaire. L'acquèreur sur la proprièté vant Allen R. Beary, notaire. L'acquèreur sur la proprièté vant Allen R. Beary, notaire. L'acquèreur sur la proprièté vant Allen R. Beary, notaire. L'acquèreur pour le defendeur.

J. Castell, notaire, le 22 juillet 1882, borné par les rues Palmyra, White, Clèveland (anciennement Gasquet) et Jane Alley, et mesure vingt cinq pieds, quaire pouces et sept limes de face à la rue Palmyra, sur cent pieds

ANNONCE JUDICIAIRE Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans - No. 163,121 - Division C.

de l'Honorable Cour Civile de District seur, grues, forges, Rabots et autres pour la Paroisse d'Orléans, Division C. machines et outils dont se sert le Iron No. 103,121, dans l'affaire de la liquida- Works Business, suivant l'inventaire ende l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No. 103,121, dans l'affaire de la liquidation de J. D. Connell Iron Works Company, le dit ordre daté et signé le 17 février 1913 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique, MERCHEDI, le 5 mars 1913 à 11 heures a. m. rue S. Peiers adjacent le coin de la rue Erato, divers accessoires mobiles consistant en vrilles machines à mobiles consistant en vrilles, machines à percer; perforeuses, tours, marteaux

LIQUIDATION DE J. D. CONNELL IRON WORKS COMPANY. Conformément et en vertu d'un ordre, pilon, machines, chaudières compres régistre.

Termes— Comptant. MESSRS. CARROLL, HENDERSON CARROLL Avocats pour les liquidateurs. fev20,23mars2,5

# ANNONCE JUDICIAIRE Cour Civile de District, Pareisse d'Orléans, Division Succession de Samuel H. St. Martin

Cow Civile de District, Parsisse d'Orléans, Division D, No 102,780

Succession de Samuel H. St. Martin

conformement et en vertu d'un ordre de l'honorable cour civil de district de la paroisse d'Orléans, Division D, No la devra être payé en trois payments egaux a un, deux, trois ans a partir de la paroisse d'Orléans, Division D, No la devra être payé en trois payments solde devra être payé en trois payments solde la paroisse d'Orléans, Division D, No la devra être payé en trois payments egaux a un, deux, trois ans a partir de la la paroisse d'Orléans, Division D, No la devra être payé en trois payments solde devra être payé en trois payments egaux a un, deux, trois ans a partir de la date de la vente, devant être represente par Dillets de l'acquéreur payables a son order et endossés par lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente justepour cent depuis la date de la vente justepour la dete la vente payables a son order et endossés par lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente payables a son order et endossés par lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente payer pour cent depuis la date de la vente payer lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente payer lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente payer bepar lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente payer lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente, depuis la date de la vente payer lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente, depuis la date de la vente, payer lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente, accuration payer lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente, payer lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente, payer lui, respectivement dite propriété dix pour cent, ne por-

dite propriété dix pour cent, ne portiant ni intérêt ni pénalité, du prix de son enchère.

Encanteur, 910 Rue Gravier.

Messrs. Guion, Lambremont & Hebert, avocats pour l'administratrice.

fév23, mars2,9,16,23,27

# Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Successions de Frank Heim et de Mme Margaret Elizabeth Klink, épouse prédécédée du dit Frank Heim.

No. 103.300 — Cour Civile de District, Di-.... vision C - Consolide. ... Propriétés de valeur d'un bon rapport,

dans le Sixième et Septième District. Nos. 2009 et 2011 rue Colisée Nos. 3813 et 3815 rue Magasin

DAR LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 808 rue Perdido — JEUDI le 27 mars 1913 à la Bourse des Propriétés Foncièsort to Perdido — Jeuli le 20 mars 1913 à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi: en res, No. 311 rue Baronne, à midi: en rest lisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Îlet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Markot et Félicite, désigné par le numéro "Quinae" et mesure trente (30). pieds de face à la rue Chippewa sur centre inquante cinq (153) pieds, neur (9) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maizon simple à deux étages 1663 rue Chippewa, Annonciation, Markot et Félicite, désigné par le numéro "Quinae" et mesure trente (30). pieds, neur (9) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maizon simple à deux étages 1663 rue Chippewa, Annonciation, Markot et Félicite, désigné par le numéro "Quinae" et mesure trente (30). pieds, neur (9) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maizon simple à deux étages 1663 rue Chippewa, Annonciation, Markot et Félicite, dans l'Îlet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Markot et Félicite, designé par le numéro "Quinae" et mesure trente (30). pieds, neur (9) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maizon simple à deux étages 1663 rue Chippewa, Annonciation, Markot et Félicite, dans l'Îlet borné par les rues Chippewa, Annonciation, dan Vente de Partage.

Cottage double en bois, Nos. 2917 et 2919
True St. Pierre et terrain à bâtir rue
Orlèans, entre les rues Dupra et
Gayoso.

DAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A.

Kernaghan, encanteur, bureau No.
339 rue Carondelet, JEUDI, le 6 mars
1913 à midi à la Bourse des Propriétés
Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera
vendue à l'enchère publique en vertu
d'un jugement rendu le 19 décembre 1912 et
et signé le 27 décembre 1912 et d'un ordre daté le 28 janvier 1913 de l'Hon. l'ordre daté le 28 janv dans le fond, sur 119 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles tout en M. A., suivant le dit plan. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant désigné par les Nos. municipaux 3813 et 3815 rue Marasin. Termes et Conditions—Comptant; l'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer en plus de leur offre les taxes de ville et d'état pour l'année 1913 et faire aussi au moment de l'adjudication un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication; l'acte ou les actes de vente judication: l'acte ou les actes de vente devant être passés devant Alphonse J. Cuneo, notaire dans et pour cette paroisse, aux frais des acquéreurs.

LOUIS HUFFT, Encanteur, J. B. ROSSER, JR., RR rue Perdido.

# fevr3mars2,9,16,23,27.

AVIS DE SUCCESSIONS

any créanciers de cette succession et à aux créanciers de cette succession et a toutes autres personnes intéressées d'a-voir à déduire dans les dix jours qui sulvront la présente notification, les rai-sons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wilds H. Ross, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et omologué et les fonds distribués con-formément au di commite. ormement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDGAR M. CAHN, Avocat. 28fevmars4,9

Succession de James M. De Coursey. COUR CIVILE DE DISTRICT pour 

JOS. LAUTENSCHLAEGER, AFOCAL

# Par W. H. FİTZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession. Maison simple à deux étages No. 1663 rue Chippewa.

DAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, bureau No. 904 rue Gravier.—JEUDI, le 27 mars 1913 à mdi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu de deux ordres de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la Paroisse d'Orléans, les deux datés le 31 février 1913; un dans l'affaire de la succession de John Whaling, No. 102,216, du dossier de la dite cour, et l'autre dans l'affaire de la succession de Mary E. Roth, épouse décédée de Patrick F. Haggerty, No. 102,727, du dossier de la dite cour; je procéderai à vendre à l'enchère publique au plus offrant enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir: Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. DAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la baiance en billets de Pacquéreur, à un et deux ans, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an sur les payements déférés et lien et privilège de vendeur et hypothèque les garantissant, avec toutes les clauses usuelles de sécuritiés, et l'assumation par l'acquéreur de toutes les taxes pour l'année 1913 en sus et en plus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent doit être fait avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente aux de l'acquereur qui payera pour es certificats devant Andrew Hero,

Jr., notaire. W. S. HERO, Avocat. 16v23mars2,9,16,23,27

> ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de succession.

En vertu de deux ordres de l'Hon. F D. King, juge de la Cour Civile de trict, Division B, pour la Paroisse léans, les deux datés le 21 février léans, les deux dates le 21 revrier 1913, undans l'affaire de la succession de John Whaling, No. 102,216, du dossier de la dite cour, et l'autre dans l'affaire de la succession de Mary E. Roth, épouse décèdée de Patrick F. Haggerty, No. 102,-127, du dossier de la dite cour, je procèderai à vendre à l'enchère publiue au plus offrant enchérisseur, VENDREDI, plus offrant enchérisseur, VENDREDI, le 7 mars 1913 à 10 heures 30 a.m., sur les lieux No. 1563 rue Chippewa près de la rue Félicité, la propriété ci-après à

Un camion, un wagon à ressorts, un tombereau, 4 mulets, un cheval, un lot de harnas et un lot d'effets mobilier. Conditions-Comptant contre livraison W. H. FITZPATRICK.

W. S. HERO, Encanteur.
Avocat. Bureau 904 rue Gravier. févy3mars2,7

